



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MM AYRAL - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - SAUNAL (Suppléante) - VALERO - MM BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - PECH (Suppléant) - RAMUSCELLO - RICARD.

M. Marc CURETTI a donné pouvoir à M. Raymond GARDELLE.

**N° 2023/95**

**Objet : Marchés publics : Environnement -Attribution d'une mission de maitrise d'œuvre pour la réalisation d'installations photovoltaïques en autoconsommation collective sur les bâtiments et parkings de la CCLPA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Energie,

Vu la délibération n°2023/30 du 14 mars 2023 attribuant une mission d'accompagnement, de conseil et de suivi en photovoltaïque sur une partie du patrimoine bâti et parkings de la CCLPA,

Considérant la volonté de la CCLPA de mener une politique volontariste de transition énergétique et notamment en matière de développement des énergies renouvelables,

Monsieur le Président rappelle l'étude de faisabilité qui a permis d'étudier la pertinence d'installer sur le bâtiment et parkings de la Maison du Pays à Serviès et sur le bâtiment et parkings des services techniques à Lautrec des panneaux photovoltaïques. Cette étude a démontré l'intérêt d'approfondir cette réflexion et notamment en envisageant une utilisation de l'électricité produite en autoconsommation collective.

Pour ce faire, Monsieur le Président propose de confier au bureau d'études Occisolis domicilié 4, rue Jean le Rond d'Alembert Bâtiment 21 - 81 000 ALBI une mission de maitrise d'œuvre pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et parkings des services administratifs et techniques de la CCLPA pour un montant de 36.900 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (1 abstention : M. Ricard) :

- décide de confier au bureau d'études Occisolis domicilié 4, rue Jean le Rond d'Alembert Bâtiment 21 - 81 000 ALBI une mission de maitrise d'œuvre pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective sur les bâtiments et parkings des services administratifs et techniques de la CCLPA pour un montant de 36.900 € HT,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,  
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,  
Eric BOUTES